

Présentation

Bonjour, colloque " petite enfance, inégalités, ville".
C'est le mardi 20 Mars 18, que j'apprends l'existence de ce colloque !!
Je rencontre mon directeur, entre 2 conférences de Monsieur Jean Epstein, qui m'annonce que la ville de Marseille est retenue pour sa proposition " Prison de femme "

C'est une mission qui me tient à cœur, je suis là pour vous témoigner ma, notre pratique à la crèche de la Baume. C'est un engagement de toute l'équipe !

Je suis, Anne Tournadre, directrice, infirmière puéricultrice, de l'EAJE de la Baume (c'est à dire établissement d'accueil...., je dirais d'ailleurs plus souvent crèche de la Baume.)

Nous sommes le quartier le plus au Sud de la ville.

Pour venir à la crèche nous prenons le chemin de Morgiou, qui mène à notre célèbre calanque de Morgiou, parc national des calanques, mais ce chemin mène aussi à la prison des Baumettes.

Les enjeux de la crèche de la Baume

- A. L'enfant et sa famille
- B. L'environnement, la prison

A.L'enfant et sa famille

Il va sans dire, l'enfant et sa famille sont au centre de notre pratique.

L'agrément de la crèche est de 44 enfants, il y a 3 sections les bb, moyen et grands

Notre projet d'établissement repose sur 2 valeurs :

1, prise en charge personnalisé de l'enfant
(Travail d'observation, pas de comparaison, respect de son rythme et de ses émotions)

2, et une relation basée sur l'échange et le dialogue entre les professionnelles et les parents
(Affichage, mail des infos; contrats adaptés aux besoins, invitation à participer aux fêtes de la crèche, conseil des parents, association)

Nous veillons à avoir un accueil adapté à chaque situation afin de répondre aux besoins de l'enfant et de ses parents d'être des professionnelles justes et rassurantes. Les parents nous confient leurs enfants, on ne les remplacent pas.

De plus l'établissement doit être ouvert sur l'extérieur, les 2 écoles(utilisation cour..) qui sont autour de la crèche, les crèches municipales et associatives voisines (invitation à partager une activité, la venue de la ferme), le centre PMI, la prison des Baumettes)

B. L'environnement, la prison

A propos de " Prison de femme", que dit la loi,
La loi Française prévoit que les mères condamnées à de la prison ferme ont la possibilité d'être emprisonnées avec leur enfant. C'est l'article 38 de la loi pénitentiaire qui encadre ce droit.

Il y a 187 centres pénitenciers, dont 29 établissements disposent d'espaces adaptés appelées nurseries. Ces espaces doivent être séparées de ceux qui accueillent les autres détenues. C'est un espace réservé à la maman et à son enfant

La prison des Baumettes à une nurserie, les mamans ont une cellule assez grande avec fenêtre, coin douche, coin cuisine et TV. La porte est souvent ouverte. Les couloirs sont larges et lumineux. Il y a une salle où les mamans peuvent se retrouver. Une gardienne est au bout du couloir dans un bureau en verre. La dernière fois que j'ai rencontré une maman, je me suis rendue directement dans sa cellule accompagnée d'une surveillante qui est repartie. La porte était ouverte, il était 15h, la maman donnait un bain à son enfant dans un baignoire en plastique car la maman m'explique qu'il aime beaucoup l'eau

Les enfants peuvent rester jusqu'à l'âge de 18 mois, en permanence avec la maman.

Le pédiatre de la PMI est le seul médecin qui rencontre la maman et son enfant. Ce médecin est donc une liaison int/ext de la prison, de qualité.

Comme pour une maman lambda, la demande d'inscription à la crèche pour son enfant est nécessaire. L'assistante sociale du conseil départemental, PMI, établit un contrat administratif avec la maman concernant le financement de la crèche.

Comment cela se passe-t-il ?

Il existe **une convention** initiale qui date de 1999.

Elle rend partenaires la ville de Marseille, le conseil départemental des Bouches du Rhône et le centre pénitencier de Marseille, les Baumettes.

Depuis 2016, il est à préciser que ce sont les TISF (technicienne...) de l'association AMFD (Aide aux mères et familles à domicile), conventionnée par le conseil départemental, qui assurent les accompagnements, prison/crèche et crèche/prison

Cette convention est conclue pour 3 ans.

1, la Ville de Marseille

C'est la direction de la santé et celle de la petite enfance qui représente la ville de Marseille et par conséquent la crèche de la Baume, mais ce peut être une ou deux autres crèches aussi. En fonction des places libres et des places demandées.

Depuis que je suis directrice dans cette crèche je tiens à rencontrer la maman et son enfant. Cela se passe dans le parloir avocat ou en cellule en fonction des situations.(exemple pré cité)

Je partage avec la maman un échange comme si je la recevais au bureau de la crèche.

D'ailleurs lorsque l'enfant est admis, il y a la période habituelle de familiarisation qui dure généralement 5 jours. (explications...)

Nous prenons en photo l'enfant et mettons la photo sur la page de couverture d'un cahier qui sera consacré aux échanges entre la maman/crèche et crèche /maman

2, le conseil départemental des Bouches du Rhône

Le pédiatre du centre de PMI est force de proposition et qui représente le mieux le CD. C'est elle qui rencontre les mamans incarcérées. C'est la pédiatre qui m'indique si la maman souhaite que son enfant soit accueilli en crèche ou si pour l'enfant l'accueil en collectivité lui sera bénéfique.

Il est à préciser qu'une maman qui refuserait que son enfant vienne en crèche serait respectée. (explication)

Une réunion petite enfance est prévue tous les deux mois durant laquelle tous les partenaires sont présents. Y participe également l'association "le relais parents enfants des Baumettes"

Cette association est très investie en termes de propositions faites aux femmes incarcérées, particulièrement sur les temps de visite aux familles, c'est le mardi am aux Baumettes

Toutes les décisions sont prises lors de ces réunions. Elles se déroulent dans une salle de réunion du centre pénitencier

Mon témoignage met l'accent sur la détermination et la volonté de tous les partenaires. Le but étant de rendre possible l'intégration en crèche d'un petit enfant dont la maman est incarcérée. Afin que cet enfant accède à un mode de garde qui répond à ses besoins de nourrisson tout en gardant le lien avec sa maman.